



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 6 octobre 2017

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 28 septembre 2017, s'est réunie le 6 octobre 2017, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Didier BERTHELOT, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France.

1.2 Pouvoirs

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne dispose d'un pouvoir de M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale dispose d'un pouvoir de Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne, lors de l'examen des autorisations d'urbanisme, de la déclaration valant mise en compatibilité du PLU d'Angervilliers et du PLU de la commune de Prunay-sur-Essonne ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne dispose d'un pouvoir de M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest, lors de l'examen du PLU d'Athis-Mons ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest lors de l'examen des autorisations d'urbanisme, de la déclaration valant mise en compatibilité du PLU d'Angervilliers et du PLU de la commune de Prunay-sur-Essonne.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Antoine BIBIÉ, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- Mme Nina FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Sandrine TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Mélanie FAUCONNIER, de la direction départementale des territoires lors de la présentation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité de PLU de la commune d'Angervilliers ;
- M. Jérôme PONTONNIER, de la direction départementale des territoires lors de la présentation du PLU de la commune d'Athis-Mons ;
- M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu des séances du 9 septembre 2017 fait l'objet d'une demande de modification au niveau de l'avis sur le Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée en zone naturelle du PLU de la commune de Boutervilliers ; la modification est adoptée à l'unanimité ;
- Étude de trois autorisations d'urbanisme situées sur les communes de Saint-Hilaire, Milly-la-Forêt et Villeneuve-sur-Auvers ;
- Étude de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Angervilliers ;
- Étude du PLU de la commune de Prunay-sur-Essonne ;
- Étude du PLU de la commune d'Athis-Mons ;
- Présentation d'un diaporama sur le cahier des charges de l'étude préalable agricole relative aux compensations agricoles collectives.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- Déclaration de projet valant mise en compatibilité de PLU d'Angervilliers : M. Roger COTTIN, adjoint au Maire, et Mme Isabelle VIGNAL, secrétaire générale représentant la mairie, et M. Gilles QUÉRÉ, du bureau d'études SIAMurba ;
- PLU de Prunay-sur-Essonne : M. Patrick PAGES (Maire), représentant la mairie, et un représentant du bureau d'études CDHU ;
- PLU d'Athis-Mons : M. Pascal PETETIN (conseiller territorial), et Mme Hélène JACOB, représentant l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Seine Bièvre Seine-amont », et M. Thierry SAPENA, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, représentant la mairie, et Mme Carole ROPARS du cabinet d'études Verdi.

À Évry, le 17 OCT. 2017

Le président de la CDPENAF,

YVES RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>